

Bulletin Officiel Canadien

Publié une fois par semaine par le
Directeur de l'Information.

Bureaux: Hope Chambers,
Rue Sparks, Ottawa.
Tél.: Queen 4055 et Queen 7711.



Le BULLETIN OFFICIEL CANADIEN est adressé gratuitement aux membres du Parlement, aux membres des Législatures provinciales, à la magistrature, aux journaux quotidiens et hebdomadaires, aux officiers de l'armée, aux maires et aux maires de poste des villes et des villages, à tous les fonctionnaires publics et aux institutions qui sont en mesure de répandre les nouvelles officielles.

Prix de l'abonnement.

Un an... \$2.00
Six mois... 1.00

Tous les chèques, mandats, traites, doivent être faits payables à: CANADIAN OFFICIAL RECORD, Ottawa.

EXTRAIT DE L'ARRÊTÉ EN CONSEIL N° 2206.

"Le Comité du Conseil Privé constate de plus, que, cette guerre étant le fait de tout le peuple canadien, il est déshabillé que le peuple tout entier soit tenu aussi complètement au courant que possible des actes du gouvernement concernant la conduite de la guerre, aussi bien que de ceux concernant la solution de nos problèmes domestiques, et pour atteindre ce but, il est d'avis qu'un BULLETIN OFFICIEL devrait être fondé et publié une fois par semaine pour faire connaître les mesures prises par le gouvernement en rapport avec la guerre, et, d'une façon générale, la participation à tous les degrés de la nation à la guerre."

LE CANADA APPROUVE
LE NOUVEAU TRAITÉLes négociations récentes
avec le Chili et le Pérou
touchent de près aux intérêts
du Dominion.

Le gouvernement du Canada vient d'approuver un traité conclu, ces jours derniers, par la Grande-Bretagne avec le Chili et le Pérou; ce traité pourvoit à la création d'une commission de paix. Les traités en question sont analogues à ceux conclus entre le Royaume-Uni et les Etats-Unis à Washington, au mois de septembre 1914.

Ils stipulent que toutes les disputes entre les parties, autres que celles dont le règlement est prévu et exécuté par des conventions déjà existantes, doivent, en cas de la faillite des méthodes diplomatiques de règlement, être référées à une commission internationale permanente pour en faire enquête et rapport; et les puissances s'engagent à ne pas déclarer la guerre avant la soumission du rapport. Le traité stipule que la commission sera composée de cinq membres, dont un de chaque pays choisi par son propre gouvernement, un choisi par chaque gouvernement, d'un troisième pays, et un cinquième membre, citoyen d'un pays neutre, dont le choix est ratifié par les deux parties.

Le traité déclare en plus qu'advenant le cas où le gouvernement britannique de la Grande-Bretagne trouve que les intérêts britanniques affectés dans la dispute ne sont pas principalement du domaine du Royaume-Uni, mais surtout du domaine des états autonomes, Canada, Australie, Nouvelle-Zélande, Afrique-Sud et Terre-Neuve, le gouvernement de Sa Majesté sera libre de choisir comme son délégué à la commission internationale d'enquête, un homme qui n'est pas citoyen du Royaume-Uni mais qui représente le dominion immédiatement intéressé.

UTILISATION ECONOMIQUE
DU LIGNITE DE L'OUEST

Le combustible de l'avenir pourrait être l'antracite artificiel fait de lignite mis en briquettes. Ce charbon est abondant dans les provinces des prairies et pourrait être utilisé avec avantage.

Ce fait frappant que la province de l'Alberta contient 88 p. 100 du charbon du Canada se dégage d'une foule de renseignements intéressants contenus dans: "Les combustibles de l'Ouest canadien et leur utilisation", par James White, F.R.S.C., M.E.T.C., assistant du président de la Commission de conservation. Cette étude fut lue par M. White à la seconde réunion professionnelle du "Engineering Institute of Canada", à Saskatoon, Saskatchewan, au mois d'août 1918, et une édition révisée vient d'en être publiée par la Commission de conservation.

ANTHRACITE ARTIFICIEL.

Une grande partie de l'étude est consacrée à montrer comment le charbon lignite peut être utilisé dans la fabrication de briquettes ou d'antracite artificiel. Tel que démontré dans le travail de M. White, 93 p. 100 des réserves de charbon connues de l'Ouest, et près de 71 p. 100 des réserves probables sont composées de lignite ou de charbon sous-bitumineux. L'auteur indique la nécessité de produire un charbon égal à l'antracite en valeur calorifique et en commodité de manipulation.

"On a prédit, lit-on dans ce travail, que lorsque les conditions redeviendront normales le prix du charbon dur diminuera. Cependant un examen des prix en vigueur depuis 25 ans, et le fait qu'avec le taux actuel de la consommation les mines de charbon des Etats-Unis seront épuisées d'ici un siècle, indiquent que la théorie du charbon bon marché après la guerre est fallacieuse. Même avant la guerre la production

du charbon diminuait d'environ 1 p. 100 par année.

"La mise en briquettes du lignite carbonisé promet de fournir de l'antracite artificiel. Dans la fabrication de briquettes de cette nature le lignite est chauffé en four fermé, pour en chasser l'humidité et les parties volatiles. La matière carbonisée qui reste est une sorte de coke, contenant environ deux fois plus de carbone que la matière première. Ce produit est mêlé avec une substance liante, et pressé en briquettes dans une machine. Subsequently, les briquettes sont chauffées elles aussi pour que la substance liante qu'elles contiennent soit aussi transformée en coke."

L'étude que nous résumons ici évalue à 1,193,774,342,000 de tonnes les réserves de charbon de l'Ouest, presque toutes constituées de lignite, et favorise la transformation de ce charbon en briquettes, comme étant la meilleure façon de l'utiliser. Elle s'exprime ainsi sur ce point:

"Comme on le sait, le lignite est difficile à transporter sans pertes considérables, parce qu'il s'écrase et se réduit en poussière. On le mine en gros blocs, mais sous l'action de l'air ces blocs se désagrègent rapidement. Cette désagrégation est due pour une large part à l'évaporation des 25 p. 100 d'humidité que contient le lignite, ce qui amène l'éclatement des blocs et, avec le temps, leur pulvérisation complète."

COÛT DES BRIQUETTES.

Le conseil des recherches, d'après M. White, a calculé qu'un établissement d'une capacité de 30,000 tonnes,

pourrait produire les briquettes à raison de \$7.75 la tonne, étant admis que la quantité de lignite nécessaire à la fabrication d'une tonne de briquettes ne coûterait pas plus que \$1.124. Il faut deux tonnes de lignite, moitié en poudre, moitié en bloc, pour produire une tonne de briquettes et si la production de charbon pulvérisé était insuffisante, rendant nécessaire l'utilisation d'une plus forte proportion de charbon miné, le coût en serait légèrement augmenté.

Aux Etats-Unis, en 1916, la production de briquettes de toutes natures, d'après le travail résumé ici, a été de 295,155 tonnes, tandis qu'elle s'élevait à 406,856 tonnes en 1917. En 1916, l'établissement de Bankhead, Alberta, a produit 82,249 tonnes de briquettes.

AUTRES EMPLOIS DU LIGNITE.

M. White montre ensuite que le charbon de terre pulvérisé est aussi utilisé dans les fonderies de cuivre et autres industries, qu'il sert à la fabrication du coke et de divers sous-produits tels que le goudron; des huiles anilines, dont on tire les teintures anilines, de l'ammoniaque liquide d'où provient la sulphate d'ammoniaque, un fertilisant de grande valeur, etc.

"Le prix incessamment croissant de l'antracite et la diminution des réserves de ce précieux combustible, déclare l'auteur, soulignent les avertissements que nous a donné de temps à autre la Commission de conservation, d'utiliser de plus en plus nos forces hydrauliques, pour diminuer la consommation du charbon importé, ou pour échanger contre du charbon dans les moments de besoin."

Suivant M. White, aucun établissement n'a encore fabriqué de briquettes de lignite sur une base commerciale, mais sur la recommandation du Conseil des recherches le gouvernement a approprié à cette fin \$200,000 auxquels les gouvernements de la Saskatchewan et du Manitoba doivent ajouter chacun \$100,000.

En temps normal, la consommation de charbon du Canada se compose de 48 p. 100 de charbon du pays et de 52 p. 100 de charbon importé. Durant l'année 1917, les provinces des prairies et la Colombie-Anglaise ont produit 7,525,701 tonnes de charbon, soit 53.58 p. 100 de la production totale du Canada. Durant l'année finissant le 31 mars 1917, on a importé en Colombie-Anglaise dans les provinces des prairies et dans cette partie de l'Ontario située à l'ouest du lac Supérieur, 2,849,224 tonnes de charbon.

La Belgique doit obtenir sa restauration complète.

Lord Northcliffe a écrit récemment dans le "Times": "La Belgique doit obtenir sa restauration complète dans tous les sens: territoriale, économique et politique: les machines enlevées doivent être remplacées, ainsi que les dépôts en banque qui ont été volés et la théorie du "gage" doit disparaître pour toujours."

Tourbières du Manitoba.

La division des Mines a fait examiner dix-huit dépôts tourbeux dans le Manitoba et vient de publier qu'en fait de motte à brûler, les tourbières du district de la rivière Winnipeg contiennent 1,860,000 tonnes, avec 25 p. 100 d'humidité.

LES RICHES HOUILLÈRES DU CANADA.

Le tableau ci-dessous montre les énormes ressources en charbon de l'Ouest canadien, et le pourcentage des réserves totales de charbon du Canada contenu dans chaque province. Une forte proportion des houillères de l'Ouest est cependant constituée de lignite et de charbon sous-bitumineux, qui ne peuvent être employés avec avantage qu'après avoir été mis en briquettes.

Quantité totale de charbon dans l'Ouest.	Tonnes.	Pour cent.
Manitoba.....	150,000,000	0.1
Saskatchewan.....	59,812,000 000	6.1
Alberta.....	1,059,927,400,000	88.8
Colombie-Britannique.....	73,874,942,000	5.0

Durant l'année 1917, la production de charbon dans l'Ouest canadien, et le pourcentage de cette production par rapport à la production totale du pays ont été comme suit:

	Tonnes.	Pour cent.	Valeur.
Saskatchewan.....	355,445	2.53	\$ 662,451
Alberta.....	4,736,368	3.72	14,153,685
Colombie-Britannique.....	2,433,888	17.33	8,235,716
	7,525,701	23.58	\$23,051,852